FICHE SIGNALÉTIQUE DE PRODUIT

SECTION I – IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE ET DU PRODUIT

Nom du Produit: Nettoyant Concentré Industriel
Code du Produit: 10022/10023
Emploi du produit : Puissant Nettoyant/Dégraissant

Manufacturier / Fournisseur: Enviro-Solutions Limited
Adresse: 2060 Fisher Drive,
Peterborough, ON K9J 8N4
Téléphone: (705) 745-3070

HMIS Hazard Rating

HEALTH	2	0 – Insignificant
FLAMMABILITY	0	1 – Slight
REACTIVITY	0	2 – Moderate
PERSONAL PROTECTION	B	3 – High 4 - Extreme

Téléphone d'Urgence: CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II – INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	CAS#	Pd%	ACGIH-TLV	LD_{50}	LC_{50}
Eau	7732-18-5	60-100	Pas applicable	14,500 mg/kg (Orale, Rat)	ND
Alcools éthoxylés	NJ TRSN: 07613759-02	5-10	Pas applicable	>2,000 mg/kg (Orale, Rat)	ND
Citrate de sodium	68-04-2	1-5	Pas applicable	ND	ND
Monoéthanolamine	141-43-5	1-5	3 ppm VEMP	1,720 mg/kg (Orale, Rat)	ND
1,2-Propylèneglycol	57-55-6	1-5	Pas applicable	18,300 mg/kg (Orale, Rat)	ND
Tripolyphosphate de soude	7758-29-4	1-5	Pas applicable	5,400 mg/kg (Orale, Rat)	ND
D&C Red # 33	3567-66-6	0-0.1	Pas applicable	ND	ND
FD&C Blue # 1	3844-45-9	0-0.1	Pas applicable	ND	ND

SECTION III – IDENTIFICATION DES DANGERS

Voie d'exposition: Yeux, contact dermique, inhalation, ingestion.
Effets de l'exposition aiguë:
Contact des yeux: Peut causer les brûlures graves et ulcérations.
Contact dermique: Peut causer une irritation grave.
Inhalation: Peut causer un inconfort avec l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Ingestion: Peut causer les brûlures et/ou perforation de la trachée gastro-intestinale.
Effets de l'exposition chronique: Voir Section 11.

SECTION IV – PREMIER SOINS

Contact des yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
Contact dermique: Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un médecin s'il y a irritation.
Inhalation: Placer la victime à l'air frais et la faire respirer profondément et lentement. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion: Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche à grande eau puis boire un verre d'eau. Appeler un médecin si les symptômes persistent. NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente, perd rapidement la conscience, ou convulsionne.

PRÉVENTION ET MESURES CONTRE LE FEU

Inflammabilité: Ininflammable. **Point d'éclair:** (°C, PMCC): Aucun
LIE: Pas applicable **UIE:** Pas applicable
Température d'auto-allumage: Aucun
Produit de combustion dangereux: Ammoniac, oxydes de carbone et d'azote.
Moyens d'extinction: Agents chimiques secs, dioxyde de carbone et mousse d'alcool.
Dangers d'incendies particuliers: Les pompiers devraient porter un appareil de respiration portatif.
Données sur l'explosibilité - sensibilité aux chocs: Aucun.
Données sur l'explosibilité - sensibilité aux décharges électrostatiques: Aucun.

SECTION VI – MESURES EN CAS D'ACCIDENT

Mesures en cas de fuites et déversements: Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de dangers ci-dessus. Absorber les déversements légers à l'aide d'un matériau absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et fermés. Pour déversements importants, consulter les services d'intervention d'urgence et suivre les règlements locaux, d'États, provinciaux et fédéral.

SECTION V II – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conditionnes d'entreposage: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder dans un contenant fermé et étiqueté. Entreposé dans un secteur frais, sec, bien ventilé, à partir des matériaux incompatibles.

SECTION VIII – CONTROLE ET PROTECTION PERSONNELLE A L'EXPOSITION

Gants: Utiliser des gants de protection en caoutchouc.

Protection des yeux: S'il y a danger de contact direct aux yeux, utiliser des lunettes de protection contre les éclaboussures de produit chimique.

Protection des voies respiratoires: Non requis si une bonne ventilation est maintenue.

Autre pièce de protection: D'après les exigences de l'employeur.

Installations techniques: Ventilation générale normalement adéquate.

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur: Violet, douce. **État physique:** Liquide

Point d'ébullition (°C): 100 **Point de congélation (°C):** NE **% Volatile (Pd %):** 87

Densité spécifique (Eau=1): 1.05 **pH (tel que fourni):** 11.80

Taux d'évaporation (Eau=1): Similaire **Viscosité:** Comme l'eau.

Coefficient de répartition eau/ huile: NE **Solubilité dans l'eau (20°C):** Soluble.

Pression de vapeur: NE **Densité de vapeur (Air=1):** NE **Odeur (Seuil en ppm):** NE

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions d'instabilité chimique: Stable

Matériaux incompatibles: Acides et agents oxydants puissants.

Conditions de réactivité: ND

Produits de décomposition: Peut inclure, mais non limité qu'à çà, ammoniac, oxydes de carbone et d'azote lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

SECTION XI – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

LD_{50}: Non établi pour ce produit. **LC_{50}:** Non établi pour ce produit.

L'exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Les conditions aggravées par l'exposition: Aucun connu.

Sensibilisation au produit: Aucun connu.

Cancérogténicité: Aucun ingrédient sur les listes de l'IARC ou le NTP. Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Tératogénicité, mutagénicité, effets reproductifs: Aucun connu.

Nom des produits toxicologiquement synergiques: Aucun connu.

SECTION XII – INFORMATION ECOLOGIQUE

Biodégradabilité: Non établi pour ce produit.

Toxicité Aiguë Aquatique: Non établi pour ce produit.

SECTION XIII – PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

Éliminer selon les règlements municipaux, d'États, provinciaux et fédéraux.

SECTION XIV - TRANSPORT

Renseignements spéciaux en matière d'expédition: Protégez contre la congélation.

Classification TMD: Non réglementé.

Classification DDT: Non réglementé.

SECTION XV – INFORMATION LÉGALE

Règlementation sur la santé et la sécurité au travail:

Classification SIMDUT: D2B.

OSHA & SIMDUT: Fiche préparée d'après les standards de dangers communiqués (CFR29 1910.1200 et la loi canadienne du SIMDUT (règlement des produits contrôlés sous la loi des produits dangereux).

Listes de produits chimiques régissant la protection de l'environnement:

CERCLA - Section 102 (Quantité mesurable) 40 CFR 302 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

RCRA 40CFR 261 (SOUS-PARAGRAPHE D): Aucun ingrédient n'est mentionné.

SARA - Section 311 (Quantité mesurable) 40 CFR 116 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

SARA - Section 312 (Liste des polluants dangereux pour l'air) 40 CFR 63 (sous paragraphe C) Aucun ingrédient n'est mentionné.

SARA - Section 313 (Produits chimiques toxiques) 40 CFR 372 - Aucun ingrédient n'est mentionné.

Inventaire des polluants reconnus nationalement au Canada. - Aucun ingrédient n'est mentionné.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Tous les ingrédients sont mentionnés sur la liste des substances chimiques pouvant être utilisés.

Liste des substances d'usage domestique au Canada (DSL) -Tous les ingrédients sont enregistrés sur la liste DSL.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

Date: 31 octobre 2008

Préparé par: Technical Services Group **Téléphone:** (705) 745-3070

ND = Non Disponible NE = Non Établi

Désistement.

Les informations sur cette fiche ont été obtenues de sources considérées techniquement exactes et fiables. Bien que tous les efforts ont été faits afin de dévoiler pleinement tous dangers possible du produit, dans certains cas, les données ne sont pas disponibles et il en est fait mention. Puisque les conditions d'utilisation du produit sont hors du contrôle du fournisseur, il est acquis que les utilisateurs du produit ont été adéquatement entraînés selon les données obligatoires du SIMDUT. Aucune garantie, explicite ou implicite n'est donnée, et le fournisseur ne sera pas responsable d'aucunes pertes, blessures ou dommages résultant de l'utilisation du produit et /ou des informations mentionnées sur cette fiche. Si l'utilisateur désire des informations de sources indépendantes sur les ingrédients de ce produit ou pour toutes autres substances nous recommandons d'appeler le Centre Canadien pour la santé et la sécurité au Travail. (CCOHS) à Hamilton, Ontario. (905-572-4400) ou la CSST à Montréal, Québec, (1-514-873-3990).